



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 30 septembre 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Susanne Ouellet, greffier, M^e Richard D'Auray, greffier adjoint et M^e Maude Lauzon, assistante-greffière.

Est absente, madame la conseillère Jocelyne Houle.

CE-2009-1536

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LES 9 ET 16 SEPTEMBRE 2009

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue les 9 et 16 septembre 2009 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2009-1537

SOUSSION 2009 SI 276 - CIMA+, S.E.N.C. - SERVICES DE RELEVÉ DES CONDITIONS EXISTANTES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DIRECTION GÉNÉRALE- 58 582,13 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour effectuer des services de relevé des conditions existantes du projet d'aménagement du secteur Riverain de la rue Jacques-Cartier pour un montant total de 58 582,13 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 septembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-011-73107	55 987,13 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Honoraires professionnels
04-13493	2 595,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1538*

RÈGLEMENT NUMÉRO 518-1-2-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 518-1-1-2009 RELATIF À UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE BUT D'AJOUTER OU DE PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS AYANT POUR OBJET L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 518-1-2-2009 modifiant le Règlement numéro 518-1-1-2009 relatif à un programme d'aide financière visant la mise en valeur du patrimoine bâti sur le territoire de la ville de Gatineau dans le but de préciser certaines dispositions ayant pour objet l'application du règlement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1539

SOUSSION 2009 SP 087 - DÉFI CONSTRUCTION (9128-4182 QUÉBEC INC.) - RÉFECTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - TOTAL DE 243 313,30 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Défi Constuction 99128-4182 Québec inc., 89, chemin Thibodeau, Notre-Dame-du-Laus, Québec, J8X 2M0 pour les travaux de réfection de la rampe de mise à l'eau située dans le bassin des voiliers à la marina d'Aylmer, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 243 313,30 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 juin 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à la réception du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30442-004-73110	101 085,30 \$	Aménagements des réseaux routiers - Pistes cyclables - Ponts - Réfection de ponts
18-80005-001-73111	131 450,00 \$	Rampe de mise à l'eau - Aylmer - Réfection
04-13493	10 778,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2009, conditionnellement à l'approbation du Ministère.

Adoptée

CE-2009-1540

SOUSSION 2009 SP 017 - LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES B. MARENGER - DIVISION 2794357 CANADA INC. - REVITALISATION DE LA RUE PRINCIPALE - VIEUX-AYLMER - ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET BRANCHEMENT AUX RÉSIDENCES ET COMMERCE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 183 534,75 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - FRANK THÉRIEN ET ANDRÉ LAFRAMBOISE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises Électriques B. Marenger - Division 2794357 Canada inc., 1695, rue Jean-Louis-Malette, Gatineau, Québec, J8R 3Y8 pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique et de branchement aux commerces et aux résidences dans le cadre du projet de revitalisation de la rue Principale – Vieux Aylmer, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total de 183 534,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 septembre 2009, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30440-005-73112	175 404,75 \$	Amélioration du réseau routier - Enfouissement - Rue Principale
04-13493	8 130,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30440-024	83 492,52 \$		Amélioration du réseau routier - Amendement numéro 1-2009
06-30440-005		83 492,52 \$	Amélioration du réseau routier - Enfouissement - Rue Principale

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1541

SOUSSION 2009 SI 259 - LES ENTREPRISES M.C.M. LACASSE INC. - AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 42 968,68 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises M.C.M. Lacasse inc., 51, chemin Saint-Columban, Gatineau, Québec, J8R 3K7 pour l'aménagement d'aires de jeux dans divers parcs, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 42 968,68 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 septembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80057-002-73113	24 608,98 \$	Surplus - District de l'Orée-du-Parc - Parc Décosse - Structure de jeux
71483-692-73114	16 456,33 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Équipements non capitalisables
04-13493	1 903,38 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1542

**SOUMISSION 2009 SI 277 - OUTABEC CONSTRUCTION (1991) -
PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC - PATINOIRE GRAND PUBLIC - SERVICE
DES INFRASTRUCTURES - 29 335,08 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE
BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Outabec Construction (1991), 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour les travaux de prolongement de l'aqueduc de la patinoire grand public au parc Maclaren, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 29 335,08 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 septembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30616-035-73115	28 035,63 \$	Aménagement de parcs - Honoraires professionnels
04-13493	1 299,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1543*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 615-2009 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 2 170 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉFECTION
DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES, ENTRE LE BOULEVARD DES
HAUTES-PLAINES ET LA LIMITE NORD-OUEST DU TERRITOIRE DE LA
VILLE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC -
CLAUDE MILLETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement d'emprunt 615-2009 autorisant une dépense et un emprunt de 2 170 000 \$ pour effectuer des travaux de réfection du boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre le boulevard des Hautes-Plaines et la limite nord-ouest du territoire de la ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1544*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 636-2009 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 2 000 000 \$
ET UN EMPRUNT DE 1 725 000 \$ POUR PAYER LES COÛTS DES TRAVAUX
RELIÉS À LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA PHASE II
DANS LE PROJET VILLAGE TECUMSEH, PHASES 19, 20, 21 ET 22B - DISTRICT
ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement d'emprunt 636-2009 autorisant une dépense de 2 000 000 \$ et un emprunt de 1 725 000 \$ pour payer les coûts des travaux reliés à la construction des services municipaux de la phase II dans le projet Village Tecumseh, phases 19, 20, 21 et 22B.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1545*

RÈGLEMENT NUMÉRO 622-2009 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX D'INSTALLATION D'APPAREILS DE MESURE, PRÉVOIR DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS AINSI QUE POUR REMETTRE EN ÉTAT LA PARTIE CORRESPONDANTE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement d'emprunt 622-2009 autorisant une dépense et un emprunt de 1 000 000 \$ pour effectuer divers travaux d'installation d'appareils de mesure, prévoir des travaux d'amélioration et de construction des réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que pour remettre en état la partie correspondante des infrastructures routières.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1546

SOUSSION 2009 SI 284 - LES CONSULTANTS S.M. INC. - SERVICES DE RELEVÉ DES CONDITIONS EXISTANTES - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - LOT 1 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 94 815 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Consultants S.M. inc., 490, boulevard Saint-Joseph, bureau 402, Gatineau, Québec, J8Y 3Y7 pour effectuer des services de relevé des conditions existantes - Réfection des services municipaux, lot 1, pour diverses rues dans les secteurs de Hull et d'Aylmer, et ce, dans le cadre du programme de renouvellement des conduites d'aqueduc et des eaux usées pour un montant total de 94 815 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 septembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30120-999-73116	90 615 \$	Administration - Division des réseaux d'aménagements urbains - Autres
04-13493	4 200 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1547

SOUSSION 2009 SI 285 - CIMA+, S.E.N.C. - SERVICES DE RELEVÉ DES CONDITIONS EXISTANTES - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - LOT 2 - 95 829,75 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour effectuer des services de relevé des conditions existantes - Réfection des services municipaux, lot 2, pour diverses rues dans les secteurs de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham, et ce, dans le cadre du programme de renouvellement des conduites d'aqueduc et des eaux usées pour un montant total de 95 829,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 septembre 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30120-999-73117	91 584,80 \$	Administration - Division des réseaux d'aménagements urbains - Autres
04-13493	4 244,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1548

SOUSSION 2009 SP 189 - LA CORPORATION NEWALTA - VIDANGE D'UN ÉTANG ET DISPOSITION DE BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE MASSON-ANGERS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 533 188,77 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à La Corporation Newalta, 340, avenue du Maréchal, Pintendre, Québec, G6C 1R8 pour les travaux de vidange et disposition des boues de l'étang numéro 2 du secteur de Masson-Angers, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 533 188,77 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 septembre 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41470-521-73106	509 570,22 \$	Usine de traitement des eaux usées - Masson-Angers - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	23 618,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1549

SOUSSION 2009 SI 281 - MONT-BLEU FORD INC. - LOCATION D'UN VÉHICULE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - MONTANT TOTAL DE 31 427,07 \$ - CONTRAT DE 48 MOIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1 pour la location d'un véhicule au coût mensuel de 653,74 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 septembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat de location prendra effet le 11 janvier 2010 et sera valide pour une période de 48 mois.

Le trésorier est autorisé à émettre à la firme Mont-Bleu Ford inc., un chèque au montant de 701,38 \$ représentant le versement initial et payable à la livraison du véhicule.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19800-517 - Administration - Location de véhicules.

Le trésorier est également autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2010 à 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1550

SOUSSION 2009 SP 245 - PERFORMANCE PRINTING LTD - IMPRESSION DU PROGRAMME CULTURE ET LOISIRS DE 2010 - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS - MONTANT TOTAL APPROXIMATIF DE 194 447,83 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Performance Printing Ltd, 65, Lorne Street, Smiths Falls, Ontario, K7A 3K8 pour l'impression du programme Culture et Loisirs de 2010, soit les publications hiver 2009-2010, printemps-été et automne 2010 pour un montant total approximatif de 194 447,83 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 août 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires au budget 2010 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70020-344-73104	60 316,87 \$	Programme Culture et Loisirs - Impression pour diffusion
04-13493	2 871,14 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 627,93 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1551

SOUSSION 2009 SI 246 - LA REVUE - DISTRIBUTION DU PROGRAMME CULTURE ET LOISIRS DE 2010 - MONTANT TOTAL APPROXIMATIF DE 79 417,72 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme La Revue, 160, boulevard de l'Hôpital, bureau 30, Gatineau, Québec, J8T 8J1 pour la distribution du programme Culture et Loisirs pour l'ensemble des cinq secteurs de la ville de Gatineau, soit les publications hiver 2009-2010, printemps-été et automne 2010 pour un montant approximatif de 79 417,72 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 3 août 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les quantités et le poids du programme pourraient augmenter ou diminuer. Les prix seront ajustés selon les montants prévus au bordereau de soumission.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget 2010 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70020-329-73105	24 635,03 \$	Programme Culture et Loisirs - Autres frais de poste et de transport
04-13493	1 172,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	664,89 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1552

SOUSSION 2009 SP 098 - LES RELIURES CARON & LÉTOURNEAU LTÉE - RELIURE ET TRAITEMENT PARTICULIER DES LIVRES - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - 260 693,28 \$ - CONTRAT DE TROIS ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Reliures Caron & Létourneau Ltée, 651, rue de la Gare, Labelle, Québec, J0T 1H0 pour la reliure et le traitement particulier des livres de la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres, aux prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant annuel et approximatif de 260 693,28 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 août 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide pour une période de trois ans avec une possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année. Au 1^{er} janvier de chacune des deux années additionnelles, s'il y a lieu, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation suivant et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 30 novembre de l'année précédente :

CATALOGUE 62-001

Statistiques Canada, Indices des prix à la consommation – Indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé).

À l'expiration de la troisième année, si aucune des parties n'a signifié son intention contraire par un avis écrit transmis à l'autre partie contractante avant le 26 septembre de l'année en cours, le contrat sera renouvelé par tacite reconduction pour une ou deux périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune.

Les fonds à cette fin pour la première année du contrat, au montant approximatif de 260 693,28 \$, incluant les taxes, seront pris à même le poste budgétaire 02-72220-491 - Gestion des collections - Reliure, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2010 à 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1553

SOUSSION 2009 SP 229 - TEN4 BODY ARMOR INC. - ACHAT DE VESTES PARE-BALLES POUR POLICIERS - SERVICE DE POLICE - 43 973,39 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Ten4 Body Armor inc., 515, avenue Provencher, Laurierville, Québec, G0S 1P0 pour la fourniture de 76 vestes pare-balles pour policiers au montant total de 43 973,39 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 août 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21600-651-73118	42 025,51 \$	Soutien organisationnel - Vêtements et accessoires
04-13493	1 947,88 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1554

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE POLICE DU QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU - PROGRAMME ACCES ALCOOL 2009-2010, 2010-2011 ET 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE le Programme ACCES alcool est un projet fondé sur la concertation entre les services de police, les ministères et les organismes publics concernés visant à contrer le commerce illicite de boissons alcooliques au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Programme ACCES alcool contribue à la santé et à la sécurité des citoyens ainsi qu'à l'assainissement de l'industrie québécoise des boissons alcooliques;

CONSIDÉRANT QUE le Programme est fondé sur des inspections systématiques des établissements licenciés et la conduite d'enquêtes visant à démanteler les débits clandestins et les réseaux de distribution illégaux de boissons alcooliques;

CONSIDÉRANT QUE les inspections systématiques ainsi que les enquêtes sont conduites par les policiers du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique coordonne le Programme, alors que la coordination des opérations menées par les services de police municipaux relève de l'Association des directeurs de police du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique rétribue les opérations policières conduites dans le cadre du Programme;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement consent à sécuriser, pour les exercices 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, une portion du financement octroyé pour la conduite des opérations policières dans le cadre du Programme;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente circonscrivant les droits et obligations des parties est conclu entre le ministère de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de police du Québec et chaque municipalité dont le service de police participe au Programme;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente sera conclu pour une période de trois ans, soit pour les exercices financiers 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau entend participer au Programme ACCES alcool pour les exercices 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de police du Québec et la Ville de Gatineau officialisant la participation du Service de police au Programme ACCES alcool pour les exercices financiers 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Service de police sont autorisés à signer tous les documents donnant suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin, comme stipulé à l'annexe A du protocole d'entente, seront pris à même le poste budgétaire 02-21400 – Gendarmerie, mais entièrement compensés par le ministère de la Sécurité publique.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1555

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 36 - 33 419,18 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 37 - 449 388,35 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 37 - 15 049,26 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 33 - 80 223,42 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 36, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 37, la liste des réquisitions numéro 37 et la liste des embauches numéro 33 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 36	Pièces de comptes à payer	33 419,18 \$	14 au 18 septembre 2009
Liste PD numéro 37	Pièces de comptes à payer	449 388,35 \$	14 au 18 septembre 2009
Liste des réquisitions numéro 37	Pièces de comptes à payer	15 049,26 \$	14 au 18 septembre 2009
Liste des embauches numéro 33	Embauche de personnel temporaire	80 223,42 \$	7 au 11 septembre 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1556

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-36 POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 16 SEPTEMBRE 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-36 d'un montant de 521 887,95 \$ pour la période du 10 au 16 septembre 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1557

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-37 POUR LA PÉRIODE DU 17 AU 23 SEPTEMBRE 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-37 d'un montant de 1 462 411,07 \$ pour la période du 17 au 23 septembre 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1558

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LE CENTRE D'AIDE 24/7 - 19-21-23, RUE CARON

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Centre d'aide 24/7 a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé aux 19-21-23, rue Caron;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières l'organisme Le Centre d'aide 24/7.

Adoptée

CE-2009-1559

SOUMISSION 2009 SI 188 - IMPRIMERIE ST-JOSEPH - SERVICES D'IMPRESSION SUR DEMANDE - COUR MUNICIPALE - SERVICES JURIDIQUES - COÛT TOTAL ANNUEL APPROXIMATIF DE 17 150,82 \$ - CONTRAT DE TROIS ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Imprimerie St-Joseph, 1165, rue Kenaston, Ottawa, Ontario, K1G 6S1 pour la prestation de services d'impression et d'expédition de documents pour la Cour municipale pour une période de trois ans à compter du 1^{er} novembre 2009, aux prix unitaires de 256,73 \$, excluant les taxes, du 1 000 envois pour les avis du poursuivant et les avis de jugement et de 389,84 \$, excluant les taxes, du 1 000 envois pour les avis d'émission d'un bref de saisie, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 2 juin 2009, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds pour l'année 2009 seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-671 - Cour municipale - Fournitures de bureau, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2010, 2011 et 2012 pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1560

SOUMISSION 2009 SP 275 - LOGICIEL DE GESTION DE RECRUTEMENT EN LIGNE ET DE LA DOTATION - ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres public pour l'achat d'un logiciel de gestion de recrutement en ligne et de la dotation comprenant les cahiers suivants : cahier des charges générales, cahier des charges particulières et bordereau de soumission.

Ce comité nomme les membres du comité de sélection des soumissions suivants :

- Livio Retamal, chef de la division du développement, Service de l'informatique;
- Isabelle Chabot, chef de section du développement organisationnel, Service des ressources humaines;
- André Scantland, directeur du Service de l'informatique;
- Benoit Couture, coordonateur en dotation et recrutement, Service des ressources humaines, servira de substitut en cas d'absence d'un des trois membres cités ci-haut;
- Un représentant de la Division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

La Division de l'approvisionnement du Service des finances est autorisée à lancer un appel d'offres public au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2009-1561

**SUBVENTION DE 6 000 \$ - COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC -
AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE BUCKINGHAM -
DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Commission scolaire Western Québec se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire Buckingham relève de la Commission scolaire Western Québec et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire Western Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'école élémentaire Buckingham désire aménager la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école élémentaire Buckingham a fait une demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de madame la conseillère Jocelyne Houle, accepte de verser à la Commission scolaire Western Québec, pour l'école élémentaire Buckingham, un montant de 6 000 \$ devant servir à cet aménagement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 6 000 \$ à la Commission scolaire Western Québec pour l'école primaire Buckingham, à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire Western Québec, à l'attention de monsieur Colin O'Shea, directeur général, 15, rue Katimavik, Gatineau, Québec, J9J 0E9.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71497-972	6 000 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71497-692	6 000 \$		Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-71497-972		6 000 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1562

SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TEMPLETON - 30^e ANNIVERSAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club optimiste de Templeton, à l'attention de monsieur Gabriel Charette, président, case postale 85005, Gatineau, Québec, J8P 7V2, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête soulignant leur 30^e anniversaire de la fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11415-972	500 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1563

SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU CHSLD-VIGI DE L'OUTAOUAIS INC. - CAMPAGNE DE FINANCEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles du CHSLD-Vigi de l'Outaouais inc., à l'attention de monsieur Jean-Philippe Côté, récréologue, 565, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11601-972-31248	500 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	500 \$		Frais pour unions civiles - Subventions
02-11601-972		500 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1564

SUBVENTION DE 500 \$ - ESPOIR ROSALIE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Espoir Rosalie, à l'attention de madame Francine Garneau, 811, boulevard Saint-René Ouest, suite 300, Gatineau, Québec, J8T 8M3, à titre de subvention pour venir en aide aux mères célibataires et leurs enfants.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11601-972-31248	500 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	500 \$		Frais pour unions civiles - Subventions
02-11601-972		500 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1565

SUBVENTION DE 500 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU - SPECTACLE-BÉNÉFICE - 10 OCTOBRE 2009 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre de services de santé et services sociaux de Gatineau, à l'attention de madame Monique Bourassa, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour l'organisation d'un spectacle-bénéfice le 10 octobre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	150 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11415-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11416-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1566

SUBVENTION DE 500 \$ - ORDRE DES FILLES D'ISABELLE - CERCLE 1363, SAINTE-ROSE-DE-LIMA - ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION - 3 OCTOBRE 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Ordre des Filles d'Isabelle, Cercle 1363, Sainte-Rose-de-Lima, à l'attention de madame Lise Charette, régente, 1299, rue Couture, Gatineau, Québec, J8P 1R5, à titre de subvention pour l'organisation du 20^e anniversaire de la fondation qui aura lieu le 3 octobre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11415-972	500 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1567

SUBVENTION DE 400 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL 5228 POINTE-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ aux Chevaliers de Colomb – Conseil 5228 Pointe-Gatineau, à l'attention de monsieur Gérald Mantville, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, à titre de subvention pour continuer leur mission d'aide aux plus démunis.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11412-972	400 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11412-694	1 500 \$		Joseph De Sylva - Du Versant - Articles promotionnels
02-11412-972		1 500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1568

SUBVENTION DE 250 \$ - LES PRODUCTIONS MUSICALES L'ARTISHOW - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Les Productions musicales l'artishow, à l'attention de monsieur Tristan Paquin, 432, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J9A 1M7, à titre de subvention pour un projet de théâtre musical.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11404-972	250 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1569

SUBVENTION DE 200 \$ - LES ÉTOILES FILANTES - ACTIVITÉS 2009-2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Les étoiles filantes, à l'attention de madame Liliane Gagnon, présidente, 81, rue Hanson, appartement 214, Gatineau, Québec, J8Y 6N8, à titre de subvention pour les activités 2009-2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11408-972	200 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1570

SUBVENTION DE 200 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL 12556 - SOUPER COMMUNAUTAIRE - 24 OCTOBRE 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, Conseil 12556 de Notre-Dame-des-Neiges, à l'attention de monsieur Luc Lafrenière, 3, rue Saint-Amour, Gatineau, Québec, J8M 1B6, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper communautaire qui aura lieu le 24 octobre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11416-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1571

SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE DU MONT-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'École du Mont-Bleu, à l'attention de madame Josée St-Jacques, 45, rue Boucher, Gatineau, Québec, J8Y 6G2, à titre de subvention pour une activité de la brigade scolaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1572

COTISATION ANNUELLE 2009 - INTERCLUBS AYLMER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le renouvellement de la cotisation annuelle pour la nomination de monsieur le conseiller Frank Thérien comme représentant de la Ville de Gatineau au sein de l'Interclubs Aylmer.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'Interclubs Aylmer, à l'attention de monsieur Jacques Quintal, 804, rue Beaumont, Gatineau, Québec, J9J 3G7 pour couvrir la cotisation annuelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494	50 \$	Conseil municipal - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1573

SUBVENTION DE 500 \$ - HYDRO-QUÉBEC/CENTRAIDE OUTAOUAIS - HYDRO-CHANTS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Hydro-Québec/Centraide Outaouais, à l'attention de monsieur Marco Paquette, 200, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V8, à titre de subvention pour le spectacle Hydro-Chants organisé par Hydro-Québec au mois de novembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11601-972-31248	500 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	500 \$		Frais pour unions civiles - Subventions
02-11601-972		500 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1574

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES 2008 - GROUPE 1, DE 232 564,72 \$ - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - SECTEURS DE HULL ET DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1183 adoptée le 2 juillet 2008, a adjugé un contrat à la compagnie Construction Lafarge Québec Ltée pour effectuer des travaux de réfection de rues 2008 – Groupe 1, secteurs de Hull et de Gatineau, contrat C-08-08 au montant de 4 895 749,72 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Construction Lafarge Québec Ltée a déposé à la Ville un ajustement final de coût de l'ordre de 232 564,72 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE par les délégations de pouvoir 71574 et 78386, un montant de 67 449,74 \$, incluant les taxes, a déjà été autorisé;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande ce montant de 232 564,72 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les délégations de pouvoir 71574 et 78386 et autorise l'ajustement final du coût des travaux pour un montant de 232 564,72 \$ à la compagnie Construction Lafarge Québec Ltée dans le cadre des travaux de réfection de rues 2008 – Groupe 1, secteurs de Hull et de Gatineau – Contrat C-08-08.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30440-009-73120	157 800,92 \$	Amélioration du réseau routier - Pavage - Bordures - Boulevard de la Cité-des- Jeunes
04-13493	7 314,06 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1575

AUTORISER L'AJUSTEMENT DE 47 694,62 \$ DU COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE VERTE - TRONÇON DU BOULEVARD MALONEY - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1564 adoptée le 8 octobre 2008, a adjugé un contrat à la compagnie Construction Lafarge Québec Ltée pour effectuer des travaux de construction de la Route Verte - Tronçon Maloney, contrat 08-89, au montant de 157 702,18 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir 72741a été autorisée pour des travaux supplémentaires au montant de 13 000 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a soumis à la Ville une facturation finale représentant des coûts nets supplémentaires de 47 694,62 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures juge ces coûts supplémentaires justifiés et en recommande le paiement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des travaux pour un montant de 47 694,62 \$ à la compagnie Construction Lafarge Québec Ltée dans le cadre des travaux de construction de la Route Verte - Tronçon Maloney, contrat C-08-89.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30175-001-73121	31 243,40 \$	Aménagement des pistes cyclables - Boulevard Maloney
06-30281-001-73122	14 338,50 \$	Sentiers récréatifs - Sentiers des voyageurs
04-13493	2 112,72 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30175-002	19 229,38 \$		Aménagement des pistes cyclables - Rue Jacques-Cartier
06-30175-001		19 229,38 \$	Aménagement des pistes cyclables - Boulevard Maloney

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1576

AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DE 149 848,13 \$ DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE SURVEILLANCE - CIMA+ - MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONT BRADY - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels, à la firme CIMA+ pour la surveillance des travaux de remplacement du pont Brady a été accordé par la Ville, et ce, en vertu de la résolution numéro CE-2007-397 en date du 21 mars 2007;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement du pont Brady ont été réalisés sur une période plus longue que celle prévue aux documents contractuels;

CONSIDÉRANT QUE la période plus longue des travaux a occasionné des services professionnels additionnels;

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec l'entrepreneur Alta limitée, qui a effectué les travaux, contenait des clauses de pénalités en regard des retards à livrer les travaux complétés et que ces clauses de pénalités considéraient aussi des pénalités pour assumer les frais additionnels de surveillance;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des honoraires réclamés par le consultant pour la surveillance additionnelle est de 149 848,13 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures juge cette demande d'honoraires professionnels supplémentaires raisonnable et en recommande l'acceptation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement final des honoraires professionnels de surveillance au montant de 149 848,13 \$, incluant les taxes, à la firme CIMA+, le tout dans le cadre des travaux de remplacement du pont Brady.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13181-73123	138 045,93 \$	Retenue sur contrat
18-90002-018-73124	2 083,61 \$	Honoraires professionnels - Routier, égouts et aqueduc - Réfection de ponts et ouvrages d'art
18-90002-020	3 080,80 \$	Honoraires professionnels - Routier, égouts et aqueduc - Aménagement du réseau routier
04-13493	6 637,79 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-90002-020	3 223,60 \$		Honoraires professionnels - Routier, égouts et aqueduc - Aménagement du réseau routier
18-90002-018		3 223,60 \$	Honoraires professionnels - Routier, égouts et aqueduc - Réfection de ponts et ouvrages d'art

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1577

SOUSSION 2009 SP 265 - LES ENTREPRISES FORMES ET JEUX P.E.B. INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION DE JEUX D'EAU - PARCS SAINT-RENÉ ET LAROCQUE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 144 577,82 \$ - DISTRICTS ELECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP ET DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - AURÈLE DESJARDINS ET PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les soumissions de la firme Les Entreprises Formes et Jeux P.E.B. inc, 3249, rue Jean-Béaud, Laval, Québec, H7T 2L2 pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau pour les parcs Saint-René et Larocque, le tout au montant de 144 577,82 \$, incluant les taxes, et désigne ce dernier comme fournisseur exclusif auprès duquel devra s'approvisionner l'entrepreneur responsable des travaux d'aménagement pour acquérir les jeux d'eau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 septembre 2009, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage pour les deux parcs, et ce, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80056-003-73125	69 129,89 \$	Surplus ex-Hull - District de Wright-Parc-de-la-Montagne - Parc Larocque - Installation de jeux d'eau
18-90012-001-73126	69 043,59 \$	Surplus ex-Gatineau - District du Lac-Beauchamp - Parc Saint-René - Installation de jeux d'eau
04-13493	6 404,34 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1578

SOUSSION 2009 SP 212B - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION FONCIÈRE - RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE JACQUES-CARTIER - SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Paris, Ladouceur & Associés inc., 63, rue de la Pointe-Langlois, Laval, Québec H7L 3J4 pour la fourniture de services professionnels d'évaluateurs agréés afin de fournir des services d'évaluation, de négociation, de représentation à titre de témoin expert ou toutes les autres représentations nécessaires pour procéder à l'acquisition de propriétés et droits réels requis pour le projet d'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à l'offre de prix révisée pour un montant total approximatif de 203 175 \$, taxes incluses, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission révisée déposée le 14 septembre 2009, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

L'arpenteur-géomètre de la Ville est mandaté à préparer et signer un plan et une description de l'immeuble ou du droit réel immobilier, à acquérir, de gré à gré ou par expropriation; puisqu'il y a plus d'un immeuble, il pourra, pour les fins d'expropriation, déposer un plan général.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le plan pour l'immatriculation de la parcelle à être expropriée en vertu de l'article 3042 du Code civil du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-011-73127	194 175 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Honoraires professionnels
04-13493	9 000 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1579

SOUSSION 2009 SP 268 - CONSTRUCTION DJL INC. - AMÉNAGEMENT DU PARC LAFLÈCHE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 193 546,43 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7 pour les travaux d'aménagement du parc Laflèche, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 193 546,43 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90009-004-73128	8 168,33 \$	Surplus - District des Promenades - Aire de pique-nique
18-90009-003-73129	23 892,58 \$	Surplus - District des Promenades - Aménagement paysager
18-90009-002-73130	9 557,03 \$	Surplus - District des Promenades - Mobilier urbain - Bancs publics
18-90009-001-73131	143 355,48 \$	Surplus - District des Promenades - Aménagement - Terrain de soccer
04-13493	8 573,51 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1580

SOUSSION 2009 SP 237 - LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES B. MARENGER, DIVISION 2794357 CANADA INC. - FEUX DE CIRCULATION - BOULEVARDS DE L'HÔPITAL, DE LA VÉRENDRYE ET CHEMIN DE LA SAVANE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 383 799,83 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DES PROMENADES - JOSEPH DE SYLVA ET LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises Électriques B. Marenger, division 2794357 Canada inc., 1605, rue Jean-Louis-Malette, Gatineau, Québec, J8R 3Y8 pour les travaux d'implantation et de modification du mode de fonctionnement de feux de circulation sur les boulevards de l'Hôpital, La Vérendrye et sur le chemin de la Savane, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total approximatif de 383 799,83 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 septembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30269-002-73132	47 000,82 \$	Réseau routier 2005 - Synchronisation
06-30611-004-73133	197 500,79 \$	Amélioration de la sécurité - Passage à niveau et autres - Contrôle d'intersection - Feux de circulation
18-90011-001-73134	122 297,12 \$	Secteur de Gatineau - Surplus - Feux de circulation
04-13493	17 001,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1581

SOUSSION 2009 SI 272 - SALAN CONSTRUCTION - 9144-6930 QUÉBEC INC. - FOURNIR ET INSTALLER UN MUR-ÉCRAN AUTOPORTANT - PLACE MACLAREN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 53 954,25 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Salan Construction – 9144-6930 Québec inc., case postale 200, Saint-Sauveur, Québec, J0R 1R7 pour la fourniture et l'installation d'un mur autoportant pour la place Maclaren, sur la base du prix forfaitaire inscrit à la formule de soumission pour un montant total de 53 954,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 septembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin au montant total de 53 954,25 \$, incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds des dépenses en immobilisation	51 564,25 \$	Mur-écran autoportant
04-13493	2 390,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1582

SOUSSION 2009 SP 261 - LES ENTREPRISES M.C.M. LACASSE INC. - AMÉNAGEMENT DU PARC J.-H.-MALONEY - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 618 547,09 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises M.C.M. Lacasse inc., 51, chemin Saint-Columban, Gatineau, Québec, J8R 3K7 pour les travaux de réfection du parc J.-H.-Maloney, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission selon l'alternative 1, au montant total approximatif de 618 547,09 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 septembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90014-001-73135	86 664,09 \$	Surplus ex-Gatineau - District électoral de Bellevue - Richard Côté - Aménagement - Parc J.-H.-Maloney
18-40022-003-73136	15 496,31 \$	Travaux d'immobilisations - District de Bellevue - Parc J.-H.-Maloney
06-30616-034-73137	488 987,04 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc J.-H.-Maloney
04-13493	27 399,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1583

SOUSSION 2009 SP 278 - SECRA INC. - RECONSTRUCTION D'UN Puits DE CAPTAGE DE LIXIVIATS - SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE COOK - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 89 735,62 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Secra inc., 4600, boulevard Côte-Vertu, Montréal, Québec, H4S 1C7 pour les travaux de reconstruction du puits de captage de lixiviats (CAP-03) au site d'enfouissement sanitaire Cook, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total de 89 735,62 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 septembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-90011-011-73138	10 760,63 \$	Équipements et divers travaux dans les usines - Ponctuel - Traitement d'égouts
11-90018-001-73139	74 999,99 \$	Réfection du puits de captage numéro 3 - Site Cook - Construction
04-13493	3 975,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1584

SUBVENTION DE 3 387 \$ - CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE BLANCHE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 387 \$ à l'ordre de la Corporation d'aménagement de la Rivière-Blanche de Gatineau, à l'attention de monsieur Eugène Boudreau, président-directeur général, 269, rue des Jacinthes, Gatineau, Québec, J8R 1L9, à titre de subvention pour la rédaction d'un mémoire sur le parc écologique Dalton.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11415-972	3 387 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11415-694	1 500 \$		Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Articles promotionnels
02-11415-972		1 500 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1585

SUBVENTION DE 1 300 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR LES AMIS DE ST-JEAN BOSCO - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 300 \$ à l'ordre du Club d'Âge d'Or Les Amis de St-Jean Bosco, à l'attention de madame Pierrette Thérien, présidente, 13, rue Isabelle, Gatineau, Québec, J8Y 5G4, à titre de subvention pour les activités du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11405-972	600 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11408-972	600 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11408-694	250 \$		Denise Laferrière - De Hull - Articles promotionnels
02-11408-972		250 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1586

SUBVENTION DE 600 \$ - ENTRE DEUX ROUES - JARDINS COMMUNAUTAIRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de Entre Deux Roues, à l'attention de madame Francine St-Jean, responsable du jardin communautaire, 124, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2A3, à titre de subvention dans le cadre d'une activité pour les jardins communautaires adaptés pour les personnes en fauteuil roulant.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11405-972	600 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1587

**SUBVENTION DE 350 \$ - LES SCOUTS DU DISTRICT DE L'OUTAOUAIS -
DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE
VAL-TÉTREAU - PATRICE MARTIN ET ALAIN PILON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre des Scouts du district de l'Outaouais, à l'attention du 7^e groupe St-Raymond, 115, boulevard Sacré-Coeur, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour les activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11404-972	200 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11405-972	150 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1588

**SUBVENTION DE 350 \$ - AMBULANCE SAINT-JEAN DE LA RÉGION
OUTAOUAIS - SOIRÉE DE RECONNAISSANCE - 14 NOVEMBRE 2009 -
MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de Ambulance Saint-Jean – Région de l'Outaouais, à l'attention de madame Pauline Saumure, 74, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 3P8, à titre de subvention pour la soirée de reconnaissance qui se tiendra le 14 novembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11411-694	100 \$		Luc Angers - Des Promenades - Articles promotionnels
02-11411-972		100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1589

SUBVENTION DE 300 \$ - CENTRE DES AÎNÉS DE RIVIERA ET DES ENVIRONS INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Centre des Aînés de Riviera et des Environs inc., à l'attention de monsieur Gerry Proulx, président, 58, rue de Lourdes, Gatineau, Québec, J8T 4M2, à titre de subvention pour l'organisation de leurs activités d'automne.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11410-972	300 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1590

SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM - SOIRÉE D'HALLOWEEN - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Buckingham, à l'attention de monsieur Pierre Latour, 169, rue Dorchester, Gatineau, Québec, J8L 1L5, à titre de subvention pour l'organisation de la soirée d'halloween, en collaboration avec la Corporation des loisirs de Masson-Angers.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11416-972	300 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1591

SUBVENTION DE 300 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL BUCKINGHAM 2056 - 90^e ANNIVERSAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb - Conseil Buckingham 2056, à l'attention de monsieur Paul Bourassa, 480, rue des Pins, Gatineau, Québec, J8L 2L3, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête qui aura lieu le 21 novembre 2009 afin de souligner leur 90^e anniversaire de fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11417-972	300 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1592

SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB DE SOCCER F.C. OUTAOUAIS - CHAMPIONNAT CANADIEN - 7 AU 12 OCTOBRE 2009 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club de soccer F.C. Outaouais, à l'attention de monsieur Richard Telekawa, 98, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 3W5, à titre de subvention pour leur participation au championnat canadien qui se tiendra du 7 au 12 octobre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11402-972	200 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11416-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1593

SUBVENTION DE 250 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR ST-MATTHIEU - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Club d'Âge d'Or St-Mathieu, à l'attention de madame Andrée Lalonde, présidente, 25-240, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 8J6, à titre de subvention pour l'organisation des activités de l'année 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11410-972	250 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1594

SUBVENTION DE 250 \$ - CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-JEAN-DE-BRÉBOEUF - SOUPER DE RECONNAISSANCE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Club de l'âge d'or St-Jean-de-Bréboeuf, à l'attention de madame Denise Girard, 8, rue Ville-Marie, Gatineau, Québec, J8T 2A3, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper de reconnaissance.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11410-972	250 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1595

SUBVENTION DE 250 \$ - CENTRE D'ANIMATION FAMILIALE - DISTRICT ELECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Centre d'Animation Familiale, à l'attention de madame Lucie Touchette, coordonnatrice, 17, avenue Lapointe, appartement 1, Gatineau, Québec, J8T 3X8, à titre de subvention pour leurs activités d'automne.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11410-972	250 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1596

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 725 882,10 \$ AFIN DE POURSUIVRE LES TRAVAUX DE CONCEPTION ET DE CONSTRUCTION DU CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-274 en date du 11 mars 2008, adjugeait un contrat à la firme Decarel inc. pour la conception et la construction d'un centre sportif pour un montant de 47 489 554 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement de prix pour un montant de 392 775,90 \$, incluant les taxes, a été autorisé par la résolution numéro CE-2009-926 en date du 10 juin 2009;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement de prix pour un montant de 373 439,16 \$, incluant les taxes, a été autorisé par la résolution numéro CE-2009-1126 en date du 8 juillet 2009;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement de prix pour un montant total de 86 910,35 \$, incluant les taxes, a été autorisé par les délégations de pouvoir 78316 et 79892;

CONSIDÉRANT les demandes DDC 003C, 027R1, 074R1, 085R1, 096 et correction de la majoration de certaines DDC pour un ajustement de prix, inclus dans cette résolution, pour un montant de 638 971,75 \$, incluant les taxes, dans le but de poursuivre les travaux de conception et de construction d'un centre sportif pour un montant total de 725 882,10 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué que les montants demandés pour les ajustements de prix sont justes et raisonnables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les ajustements de prix autorisés par délégation de pouvoir depuis la résolution numéro CE-2009-1126 en date du 8 juillet 2009, au montant de 86 910,35 \$, incluant les taxes, et autorise l'ajustement de prix des demandes DDC 003C, 027R1, 074R1, 085R1, 096 et correction au niveau de la majoration de certaines DDC à la firme Decarel inc., au montant de 638 971,75 \$, pour poursuivre les travaux de conception et de construction d'un centre sportif pour un montant total de 725 882,10 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30393-002-73140	566 087,93 \$	Centre sportif - Ajustements de prix
04-13493	28 304,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	44 579,42 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1597

SOUSSION 2009 SI 258 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet « Installation de débitmètres » pour un montant de 83 640,38 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 septembre 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 adoptée le 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90002-033-73141	79 935,38 \$	Honoraires professionnels - Routier, égouts et aqueduc - Honoraires professionnel - Débitmètres
04-13493	3 705,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1598

SOUSSION 15309-74521-T-01 - CONSTRUCTION DJL INC. - FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX À CHAUD POUR LA SAISON HIVERNALE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 257 352 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Ville d'Ottawa ont lancé un appel d'offres conjoint pour la fourniture de bitumineux à chaud pour la saison hivernale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7 pour la fourniture de béton bitumineux à chaud pour la saison hivernale, au prix unitaire de 214,46 \$ la tonne métrique, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée à la Ville d'Ottawa en date du 16 septembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide du 1^{er} décembre 2009 au 15 mai 2010, avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles.

Les fonds à cette fin, au montant total approximatif de 257 352 \$, seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-625 - Rues pavées - Asphalte, et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1599

SOUSSION 2009 SI 251 - TRIGONIX INC. - NUMÉRISATION DE MICROFICHES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 40 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Trigonix inc., 80, rue Queen, bureau 101, Montréal, Québec, H3C 2N5 pour la numérisation de microfiches pour le Service de sécurité incendie, au coût unitaire par image 16 mm numérisée de 0,15 \$ par image, excluant les taxes, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant total approximatif de 40 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 août 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-14300-439-73142	38 228,13 \$	Gestion documentaire - Autres techniques
04-13493	1 771,87 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1600

SOUSSION 2009 SP 264 - ÉLECTROMÉGA LTÉE - ACHAT DE FEUX ET DE BOUTONS D'APPEL POUR PIÉTONS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 81 336,82 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Électroméga ltée, 105, avenue Liberté, Candiac, Québec, J5R 3X8 pour la fourniture de feux et de boutons d'appel pour piétons, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, au montant total de 81 336,82 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 septembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour chacune des sections.

Les prix seront valides jusqu'au 31 décembre 2009.

La Division de l'approvisionnement est autorisée à émettre toute commande additionnelle en fonction des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31510-644-73143	7 994,73 \$	Feux de circulation et traverses - Quincaillerie
06-30386-001-73144	59 907,09 \$	Prolongement du réseau routier et autres - Feux de circulation
06-30201-007-73145	9 831,94 \$	Réfection du réseau routier - Système de contrôle d'intersections
04-13493	3 602,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1601

TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU CABINET D'ALIMENTATION DE LA SCÈNE DE LA PLACE DE LA FRANCOPHONIE - HYDRO-QUÉBEC - 30 163,22 \$

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un cabinet permanent alimentant l'éclairage et le système de son de la scène extérieure de la Place de la Francophonie est complétée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5.73.3, paragraphe 7 de la Loi sur les cités et ville, la Ville de Gatineau n'est pas tenue d'obtenir des soumissions lorsque l'on réfère à des travaux à être réalisés par des entreprises d'utilités publiques comme Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec évalue les coûts des infrastructures et d'alimentation à 30 163,22 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le montant de 30 163,22 \$, incluant les taxes, pour les travaux imprévus qui seront réalisés par Hydro-Québec dans le cadre du projet d'aménagement de la scène de la Place de la Francophonie située au 1, rue Wellington.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-80003-022-73146	28 827,09 \$	Travaux correctifs - Bâtiments - Théâtre de l'Île
04-13493	1 336,13 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1602

SUBVENTION DE 1 140 \$ - ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 140 \$ à l'Académie des retraités de l'Outaouais, à l'attention de madame France Caouette, directrice administrative, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre d'aide financière.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	1 000 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11413-972	140 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1603

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-34 - 328 934,39 \$ - PÉRIODE DU 28 AOÛT AU
4 SEPTEMBRE 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-34 au montant de 328 934,39 \$ pour la période du 28 août au 4 septembre 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1604

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-35 - 174 106,86 \$ - PÉRIODE DU 7 AU
11 SEPTEMBRE 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-35 au montant de 174 106,86 \$ pour la période du 7 au 11 septembre 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1605

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-36 - 126 863,82 \$ - PÉRIODE DU 14 AU
18 SEPTEMBRE 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-36 au montant de 126 863,82 \$ pour la période du 14 au 18 septembre 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1606

SOUSSION 2009 SI 288 - ALTEL INC. - ACHAT DE PORTILLONS POUR LE CENTRE SPORTIF - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - 67 683,01 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Altel inc., 3150, boulevard Le Corbusier, Laval, Québec, H7L 4S8 pour la fourniture de portillons pour le centre sportif, au montant total de 67 683,01 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 septembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30393-004-73147	59 962,80 \$	Centre sportif - Équipement sportif
04-13493	2 998,14 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 722,07 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1607

PARTICIPATION DE MONSIEUR CLAUDE CHARETTE, MEMBRE DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION, AU RENDEZ-VOUS SUR L'HABITATION 2009 ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC LE 5 OCTOBRE 2009 À TROIS-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec organise une journée de réflexion sur l'habitation et l'économie le 5 octobre 2009 à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT QU'il est important qu'un membre de la Commission permanente sur l'habitation de la Ville de Gatineau participe à cette journée de réflexion :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Claude Charette, membre de la Commission permanente sur l'habitation de la Ville de Gatineau, à prendre part à la journée de réflexion « Le rendez-vous de l'habitation 2009 » organisée par la Société d'habitation du Québec qui se tiendra à Trois-Rivières le 5 octobre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61330-435-30078 - Commissions et comités.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1608

SUBVENTION DE 15 000 \$ - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SECTEUR DE BUCKINGHAM - PROJET D'ILLUMINATIONS FESTIVES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 15 000 \$ à l'ordre de la Corporation de développement secteur de Buckingham, à l'attention de madame Anne Mercier, 390, avenue de Buckingham, 2^e étage, Gatineau, Québec, J8L 2G7, à titre de subvention pour le projet d'illuminations festives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71497-972	15 000 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71497-692	15 000 \$		Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-71497-972		15 000 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1609

SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM - VIN ET FROMAGE - 14 NOVEMBRE 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club optimiste de Buckingham, à l'attention de monsieur Denis Mineault, case postale 2915, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2, à titre de subvention pour l'organisation d'un vin et fromage qui aura lieu le 14 novembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11417-972	200 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1610

SUBVENTION DE 350 \$ - IMPÉRATIF FRANÇAIS - CAMPAGNE DE PROMOTION EN FAVEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de Impératif français, à l'attention de monsieur Jean-Paul Perreault, case postale 449, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E7, à titre de subvention pour le lancement d'une campagne de promotion en faveur de la langue française.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11601-972-31562	350 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	350 \$		Frais pour unions civiles - Subventions
02-11601-972		350 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1611

SUBVENTION DE 500 \$ - SOUPE POPULAIRE DE HULL INC. - CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque au montant de 500 \$ à la Soupe populaire de Hull inc., 751, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B7, à titre d'aide financière.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	500 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11418-694	500 \$		Marc Bureau - Maire - Articles promotionnels
02-11418-972		500 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1612

SOUSSION 2009 SP 266 - LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES B. MARENGER - IMPLANTATION DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES ET DE LA RUE FRONT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 386 338,39 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises Électriques B. Marenger, division 2794357 Canada inc., 1605, rue Jean-Louis-Malette, Gatineau, Québec, J8R 3Y8 pour l'implantation de feux de circulation à l'intersection du boulevard des Allumettières et de la rue Front, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 386 338,39 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 septembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin, au montant total de 386 338,39 \$, incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70051-001	143 355,49 \$	FDI - Programme de contrôle des intersections - Système de contrôle d'intersections
06-30201-007	41 256,93 \$	Réfection du système routier - Système de contrôle d'intersections
Fond de dépenses en immobilisation	184 612,42 \$	Feux de circulation - Boulevard des Allumettières et rue Front
04-13493	17 113,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à faire les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à facturer 25 % du coût du projet au promoteur du projet domiciliaire Les Vieux-Moulins et 25 % du coût du projet au promoteur du projet domiciliaire Village de la Ferme Ferris pour un montant approximatif de 184 612,42 \$.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30201-001	41 407,30 \$		Réfection du réseau routier - Aménagement - Chemin de Montréal
06-30201-007		41 407,30 \$	Réfection du réseau routier - Système de contrôle d'intersections

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1613

SOUSSION 2009 SI 239 - MONT-BLEU FORD - ACHAT DE DEUX VÉHICULES DE PATROUILLE - SERVICE DE POLICE - 72 917,26 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1 pour la fourniture de deux véhicules de patrouille pour un montant total de 72 917,26 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 août 2009, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin, au montant total de 72 917,26 \$, incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fond de dépenses en immobilisations	69 687,26 \$	Automobiles
04-13493	3 230,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-21800-649	1 000,00 \$		Police - Atelier mécanique - Autres pièces
02-19130-692	62 420,85 \$		Frais non remboursables par les assurances - Équipements non capitalisables
01-41410	6 266,41 \$		Indemnité d'assurances - Équipements non capitalisables
03-10110		69 687,26 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière - Équipements non capitalisables

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1614

REJET DES SOUMISSIONS - 2009 SP 081 - ACHAT D'UN BATEAU POUR LE SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 28 mai 2009, un appel d'offres public pour l'achat d'un bateau pour le Service de police;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites du dépôt des soumissions et que le prix total de la plus basse soumission reçue et conforme dépasse les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2009 SP 081 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public après que le service concerné ait réévalué leurs besoins et modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2009-1615*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2010-980*

APPROBATION D'UNE REQUÊTE - DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX - PROJET VILLAGE TECUMSEH, PHASES 19, 20, 21 ET 22B - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 102662 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder à l'installation des services municipaux (aqueduc et égouts) et à la construction de la fondation et pavage (couche de base) des rues portant les numéros de lots 4 437 870, 4 437 881, 4 437 886, 4 437 924 et 4 437 952 au cadastre du Québec, étant les phases 19, 20, 21 et 22B du projet Village Tecumseh;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a déjà été signé en 1987 entre l'ex-Ville de Gatineau et le promoteur pour ce projet domiciliaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'un protocole d'entente signé, la Ville défrayera, par le biais d'une taxe d'améliorations locales, la pose du pavage d'usure, la construction de trottoirs et de bordures, l'installation d'un système d'éclairage, le terre-plein, un sentier piétonnier et les enseignes de rues. De plus, afin de construire le futur boulevard de la Cité, la Ville défrayera, par taxe à l'ensemble, l'acquisition du lot 1 273 233 au cadastre du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la requête présentée par la compagnie 102662 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, les conduites d'aqueduc et d'égouts ainsi que la fondation et le pavage (couche de base) et l'enfouissement des utilités publiques sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par monsieur Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 23 juin 2009, portant le numéro de minutes 44302-S;
- d'autoriser cette compagnie à préparer, également à ses frais, les plans et devis nécessaires à l'exécution des travaux mentionnés ci-dessus et à confier la surveillance avec résidence au bureau des experts-conseils GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction des services municipaux (aqueduc et égouts), de la fondation de la rue et du pavage (couche de base) et que la dépense soit payée par la compagnie;
- d'accepter que la Ville défraie, par l'imposition d'une taxe d'améliorations locales, l'installation du système d'éclairage de rue, la construction de trottoirs, de bordures, d'une piste cyclable, la pose du pavage (couche d'usure), d'un terre-plein ainsi que d'un sentier piétonnier;
- d'accepter que la Ville défraie, à même la réserve d'acquisition de terrains, l'acquisition du lot 1 273 233 au cadastre du Québec;
- d'accepter, à titre gratuit, la cession à la Ville de Gatineau des rues et des services municipaux visés par la présente dès que le Service des infrastructures aura approuvé les travaux réalisés par les compagnies.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat relatif à l'obtention de servitudes et à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à la construction des services municipaux de la phase II du projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 636-2009 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 2 000 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 2 000 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement d'emprunt numéro 636-2009	2 000 000 \$	Quote-part - Construction des services municipaux de la phase II - Projet Village Tecumseh, phases 19, 20, 21 et 22B

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 636-2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1616

SOUSSION 2009 SP 280 - AQUA DATA INC. - INSPECTION ET ANALYSE DE BORNES D'INCENDIE ET DE VANNES DE CONDUITES DANS LES SECTEURS DE HULL ET D'ALYMER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 134 420,09 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Aqua Data inc., 95, 5^e Avenue, Pincourt, Québec, J7V 5K8 pour l'inspection et l'analyse de bornes d'incendie et de vannes de conduites dans les secteurs de Hull et d'Aylmer pour l'année 2009, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 134 420,09 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 septembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22290-521-73148	128 465,71 \$	Bornes-fontaines - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	5 954,38 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1617

SOUSSION 2009 SP 253 - LA MAISON BARTHOLD ET COMPLICES TRAITEUR (MBCT) INC. - CONCESSION ALIMENTAIRE ET SERVICE DE BAR AU CENTRE SPORTIF DE GATINEAU - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - REDEVANCES ESTIMATIVES DE 486 900 \$ SUR CINQ ANS, AVANT TAXES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme La Maison Barthold et Complices Traiteur (MBCT) inc., 34, rue Leduc, Gatineau, Québec, J8X 3A2 pour l'exploitation d'un service de restauration de type casse-croûte ainsi que des services alimentaires et de bar en concession pour le centre sportif de Gatineau, sur la base des pourcentages de redevances inscrits au bordereau de soumission au montant estimatif de 486 900 \$ sur cinq ans, avant taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 septembre 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans, à compter de la date de la présente résolution, avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année.

Adoptée

CE-2009-1618

REJET DE SOUMISSIONS 2009 SP 208 - ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE SPORTIF DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 9 septembre 2009, un appel d'offres public pour l'entretien ménager du centre sportif de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites du dépôt des soumissions et que les deux soumissions sont non conformes, n'ayant pas fourni la lettre d'engagement de soumission, comme exigé à l'article 4 du cahier des charges particulières;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2009 SP 208 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public.

Adoptée

CE-2009-1619

SOUSSION 2009 SI 282 - TRIGONIX INC. - NUMÉRISATION DE PLANS - DIVERS SERVICES - SERVICE DU GREFFE - 70 000 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Trigonix inc., 80, rue Queen, bureau 101, Montréal, Québec, H3C 2N5 pour la numérisation de plans provenant des divers services municipaux, au coût unitaire par pied carré numérisé de 0,175 \$/pi², inscrit au bordereau de soumission, jusqu'à concurrence d'un montant total de 70 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 septembre 2009, et ce, comme étant l'une des deux plus basses soumissions reçues et conformes et ayant été favorisée lors d'un tirage au sort.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14300-439 - Gestion documentaire - Autres - Techniques, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 70 000 \$, incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1620

SOUSSION 2009 SP 252 - DIVERS FOURNISSEURS - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 393 267,76 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux pour divers parcs municipaux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 9 septembre 2009, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 adoptée le 8 octobre 2003 et conformes, à savoir :

Parc Périard :

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, Théophile-Saint-Laurent, case postale 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au montant de 44 726,16 \$, incluant les taxes.

Parc Broad :

À la firme Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant de 34 499,12 \$, incluant les taxes.

Parc Domaine Champlain :

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, Théophile-Saint-Laurent, case postale 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au montant de 23 972,87 \$, incluant les taxes.

Parc du Plateau :

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, Théophile-Saint-Laurent, case postale 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au montant de 108 497,33 \$, incluant les taxes.

Parc Émile-Zola :

À la firme Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant de 73 080,41 \$, incluant les taxes.

Parc de la Sucrierie :

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, Théophile-Saint-Laurent, case postale 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au montant de 108 491,87 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15-90004-001-73149	103 686,03 \$	Parc de la Sucrierie - Parc de la Sucrierie
02-71120-692-73150	32 970,92 \$	Gestion des centres communautaires - Équipements non capitalisables
06-30616-032-73151	69 843,18 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Émile-Zola
18-80034-005-73152	27 700,02 \$	District - Val-Tétreau (surplus) - Parc du Plateau - Structures de jeux
06-30616-033-73153	75 991,23 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc du Plateau
06-30616-001-73154	42 744,93 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Périard
02-71483-692-73155	22 910,95 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Équipements non capitalisables
04-13493	17 420,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 septembre 2009.

Adoptée

Monsieur le conseiller Joseph De Sylva quitte son siège

CE-2009-1621

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR LUC PHILION AU POSTE DE
CHEF DE DIVISION DES PARCS ET DES ESPACES VERTS - SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-1052 adoptée le 15 octobre 2008, a accepté la création du poste de chef de division des parcs et des espaces verts au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Luc Phillion au poste de chef de division des parcs et espaces verts au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Luc Phillion est établi, à la classe 6, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Comme monsieur Luc Phillion occupe déjà ce poste de façon temporaire, la période d'essai est maintenant complétée.

Monsieur Luc Phillion est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui est accordée de plein droit conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-115 – Administration Service des travaux publics – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1622

ENGAGEMENT EN SURCROÎT DE TRAVAIL DE MONSIEUR GAÉTAN DESJARDINS AU POSTE DE TECHNICIEN EN RÉHABILITATION, RÉSEAU ROUTIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau prévoit pour l'employé temporaire, monsieur Gaétan Desjardins, technicien en réhabilitation, Réseau routier, que le maximum de l'engagement en surcroît de travail soit porté à dix mois d'une année de calendrier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$ et que la dépense accordée au salaire attribué à l'engagement en surcroît de travail de monsieur Gaétan Desjardins sera au-delà de la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement en surcroît de travail de monsieur Gaétan Desjardins au poste de technicien en réhabilitation, Réseau routier au Service des infrastructures, du 20 avril au 23 décembre 2009, selon l'article 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Gaétan Desjardins sera celui de la classe 10, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-132 – Administration – Division des réseaux et des aménagements urbains – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1623

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC GOUDIE AU POSTE DE TECHNICIEN AUX PERMIS DE CONSTRUCTION - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne) aux permis de construction à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-011 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Éric Goudie au poste de technicien aux permis de construction à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer.

Le salaire de monsieur Éric Goudie sera celui de la classe 9, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Éric Goudie est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.04 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61210-112 - Aylmer - Permis et gestion du développement - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1624

SOUMISSION 2009 SI 234 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE DE RÉMUNÉRATION - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Aon Conseil, 700, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal, Québec, H3B 0A7 pour la prestation de services professionnels afin de réaliser une étude de rémunération pour le personnel cadre, pour un montant total de 38 377,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 août 2009, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 adoptée le 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16100-411-73108	36 677,50 \$	Ressources humaines - Services professionnel et génie
04-13493	1 700,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1625

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR SYLVAIN COUSINEAU AU POSTE DE FORMATEUR CRPQ, SUPPORT AUX USAGERS CAU - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de formateur CRPQ, Support aux usagers CAU au Service de police (poste numéro POL-BLC-074 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Sylvain Cousineau au poste de formateur CRPQ, Support aux usagers CAU au Service de police.

Le salaire de monsieur Sylvain Cousineau est établi à la classe 7, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que monsieur Sylvain Cousineau occupe ces fonctions depuis 2007, la permanence à ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21500-112 - Centre d'urgence 9-1-1 - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

Monsieur le conseiller Joseph De Sylva reprend son siège

CE-2009-1626

SOUSSION 2009 SI 267 - SERVICES PROFESSIONNELS - NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l., 1, Place Ville-Marie, bureau 1700, Montréal, Québec, H3B 2C1 pour la fourniture de services professionnels en droit du travail, le tout selon le tarif horaire de 295 \$ pour un montant approximatif de 83 245,31 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 septembre 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité, après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 adoptée le 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16100-416-73109	79 557,81 \$	Ressources humaines - Relations de travail
04-13493	3 687,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1627

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME GENEVIÈVE LANIEL AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire de direction du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-001 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Geneviève Laniel au poste de secrétaire de direction du Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Geneviève Laniel sera celui de la classe 6, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Geneviève Laniel est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 – Service des ressources humaines - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1628

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-MARC GAGNON AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-160 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Jean-Marc Gagnon au poste de journalier I au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Jean-Marc Gagnon sera établi à la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Jean-Marc Gagnon sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Jean-Marc Gagnon a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-114 - Rues pavées - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1629
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-1836

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC LAVICTOIRE AU POSTE D'OUVRIER DE RÉSEAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'ouvrier de réseau au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-207 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Marc Lavictoire au poste d'ouvrier de réseau au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Marc Lavictoire sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Marc Lavictoire est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-114 - Réseau d'aqueduc - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1630*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2009-1028 adoptée le 25 juin 2009, acceptait la mutation de madame Sylvie Toupin au poste de secrétaire II à la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-BLC-004 au plan d'effectifs des cols blancs);

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins effectuée par la direction du Service des travaux publics :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service des travaux publics :

- abolir le poste de secrétaire I (poste numéro STP-BLC-023 au plan d'effectifs des cols blancs), situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne de madame Josée Sabourin, adjointe au directeur du Service des travaux publics;
- créer un poste de secrétaire II (poste numéro STP-BLC-026 au plan d'effectifs des cols blancs), situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de division, Voirie au Service des travaux publics.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des travaux publics en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-112 - Administration - Opérations des travaux publics - Réguliers - Cols blancs

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1631

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 102859

CONSIDÉRANT QUE le 24 juin 2009, le policier a fait parvenir un courriel à la Direction générale, au cabinet du maire, aux membres du Conseil ainsi qu'à plusieurs employés du Service de police;

CONSIDÉRANT les propos mensongers et diffamatoires contenus au courriel;

CONSIDÉRANT la déclaration du policier 102859 lors de l'enquête disciplinaire du 16 septembre 2009;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de police et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension sans traitement d'une durée de cinq jours à l'employé 102859.

Les dates de la suspension seront déterminées par le directeur du Service de police en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

CE-2009-1632

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR RACHID AMMAR AU POSTE DE COORDONNATEUR, INFRASTRUCTURES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur, Infrastructures au Service des infrastructures (poste numéro SIS-CAD-015 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Rachid Ammar au poste de coordonnateur, Infrastructures au Service des infrastructures (poste numéro SIS-CAD-015 au plan d'effectifs des cadres).

Le salaire de monsieur Rachid Ammar est établi à la classe 4, échelon 3 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Rachid Ammar sera assujéti à une période d'essai de douze mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Rachid Ammar sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de trois semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2010.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-115 - Administration - Division des réseaux et des aménagements urbains - Réguliers - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1633*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - COUR MUNICIPALE - SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2009-1194 adoptée le 8 juillet 2009, acceptait la mutation de madame Brigitte Charbonneau au poste de commis administratif à la Division des programmes aquatiques et du centre sportif de Gatineau du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs (poste numéro LSC-BLC-023 au plan d'effectifs des cols blancs) et que son poste est demeuré vacant;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins effectuée par la direction de la Cour municipale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil la modification suivante à la structure organisationnelle de la Cour municipale des Services juridiques :

- abolir le poste de commis judiciaire et support aux auditions (poste numéro COR-BLC-015 au plan d'effectifs des cols blancs), situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne de madame Nathalie Mineault, chef de section de l'audition et du jugement par intérim de la Cour municipale des Services juridiques.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme de la Cour municipale des Services juridiques en conséquence.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1634*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE l'agent Jean Caron du Service de police a annoncé sa retraite pour le 1^{er} octobre 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'agent Caron occupe le poste d'agent à la Section des relations avec la communauté et de la communication (POL-050);

CONSIDÉRANT QUE le Service de police est actuellement dans une phase de planification d'organisation pour les quatre prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice de planification des effectifs à long terme pourra entraîner différentes modifications à la structure du Service de police, suite à la réingénierie de différents processus de travail et à l'évaluation des programmes et des activités de la Section des relations avec la communauté et communautaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service de police :

- abolition du poste POL-050 - Agent à la Section des relations avec la communauté et de la communication;
- création d'un poste d'agent patrouilleur à la Division de la gendarmerie.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de police en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie - Réguliers - Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1635

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 100306

CONSIDÉRANT QUE dans la nuit du 4 au 5 mars 2009, le policier 100306 a pris des mesures afin de faire annuler des constats d'infraction, alors qu'il n'était pas en devoir;

CONSIDÉRANT QUE le policier 100306 a utilisé son statut de policier à des fins ou avantages personnels;

CONSIDÉRANT la déclaration du policier 100306 lors de l'enquête disciplinaire du 22 septembre 2009;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de police et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension sans traitement d'une durée de 30 jours à l'employé 100306.

Les dates de la suspension seront déterminées par le directeur du Service de police en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif